Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260809-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

POUVOIRS : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGNEN Franck.

2026.08.09 Finances : Demande de subvention programme de solidarité territoriale pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports – modificatif du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1er juillet 2026, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental.
Les études de maîtrise d'œuvre ont fait évoluer les coûts, aussi il est proposé de faire évoluer le plan de financement prévisionnel avant dépôt du dossier de subvention. Un ajustement sur les recettes a également été réalisé suite à la notification de la subvention de la Préfecture.
Le projet est ainsi estimé à 135 249 € HT. Le programme de solidarité territorial du conseil départemental permettrait d'aider à hauteur de 30% de l'investissement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Nature	**Montant € HT**	**Nature**	**Montant € HT**	**%**
Maîtrise d'œuvre	9 800,00 €	PST	40 574,70 €	30%
SPS - Bureau de contrôle	4 000,00 €			
Etude technique sol existant (Composition, planéité...)	5 070,00 €	DETR	48 580,00 €	36%
Reprise et préparation	10 403,75 €	Commune	46 094,30 €	34%
Pose du sol	80 992,25 €			
Contrôle technique sol	2 020,00 €			
Tribunes (92 places et 3 PMR)	19 469,00 €			
Imprévus 3%	3 494,00 €			
Total	**135 249,00 €**		**135 249,00 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260809-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan
Vu le programme de solidarité territorial du Conseil départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck MAGNEN
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.09.25 10:13:36 +02'00'